

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **61 (1935)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une exactitude suffisante, prendre la valeur moyenne de l'ensemble des couches proportionnellement à leurs surfaces individuelles.

Exemple numérique : On a un mur extérieur en béton de gravier de 15 cm d'épaisseur, recouvert d'un crépi de plâtre sur les deux faces ; le poids spécifique du béton est 1700 kg/m³. On veut lui assurer la protection normale au moyen d'une isolation en liège (poids spécifique 200 kg/m³).

La table fournit les chiffres suivants :

Crépi extérieur (humidité normale)	1,5 cm
15 cm de béton de gravier siliceux	14,0 cm
Crépi intérieur (sec)	1,5 cm
Au total	17,0 cm.

L'isolation de liège doit compléter l'action protectrice de manière qu'elle corresponde à

$$41 - 17 = 24 \text{ cm d'épaisseur de briques.}$$

La table fournit immédiatement pour le liège 2 cm qui est l'épaisseur de ce produit donnant la même action protectrice que 24 cm de briques. Si au lieu de plaques de liège on avait utilisé des plaques de béton de pierre ponce (poids spécifique 1000 kg/m³), on aurait été obligé de pousser leur épaisseur jusqu'à 12 cm.

Il faut remarquer au sujet de cette table qu'une maçonnerie, même lorsqu'elle a quelques années d'existence, contient toujours une certaine quantité d'humidité qui augmente fortement le pouvoir protecteur des matériaux usuels en comparaison des valeurs trouvées au laboratoire sur produits secs. C'est pour cette raison que les coefficients de conductibilité qui y figurent tiennent soigneusement compte de la teneur moyenne en humidité.

Le verre « néophane ».

Le verre « néophane », est élaboré suivant les procédés brevetés de la Deutsche Gasglühlicht-Auergesellschaft, de Berlin. L'addition de substances spéciales, notamment de néodyme et d'autres terres rares, confère à ce verre des propriétés optiques et spectrales très intéressantes.

Le verre « néophane », dont la fabrication est conforme aux prescriptions du professeur Weidert, augmente la sensibilité de l'œil à certaines couleurs (par exemple, le rouge), suivant le principe de Leiber. D'autre part, il absorbe fortement les rayons ultra-violet et par suite, il diminue l'éblouissement.

En revanche, les verres « néophane » ne conviennent pas à certains usages, tels que soudure, travail en face d'un four de fonderie, etc.

Une autre particularité du verre « néophane » consiste en la façon dont il transmet et filtre les différentes couleurs du spectre ; si bien qu'en regardant à travers un verre « néophane » on constate une amélioration considérable de la perception des couleurs. Le paysage et le milieu ambiant n'offrent plus, comme avec d'autres verres, un aspect sombre, dépourvu d'éclat et triste, mais présentent une grande diversité de nuances et produisent une impression de gaieté, qui ne réjouit pas seulement l'œil, mais procure à tout l'individu une sensation de bien-être, de paix et de joie.

Aussi, partout où il est nécessaire de discerner rapidement des objets ou des signes (signaux), c'est l'œil armé du verre « néophane » qui accomplit le mieux cette fonction.

Pendant le crépuscule et en lumière faible, le verre « néophane » peut aussi servir, parce qu'il n'absorbe pas beaucoup plus qu'un verre blanc les rayons bleu-verts qui prédominent dans ces cas. Et puisque ce verre arrête surtout les rayons qui, dans la lumière du jour, sont physiologiquement les plus

actifs, c'est encore un excellent protecteur pour tout œil soumis à des variations brutales d'ombre et de lumière.

Le verre « néophane » est aussi employé avec un plein succès pour remédier au trouble de la vision très répandu, connu sous le nom de *chromatopsie affaiblie*. Rien qu'en Allemagne, le nombre des personnes qui souffrent de cette affection, c'est-à-dire celles dont la perception des couleurs est affaiblie, est évalué à un million et demi et ce chiffre est certainement inférieur à la réalité. Les verres « néophane » leur permettront de discerner maintes nuances qu'elles ne sauraient percevoir à l'œil nu.

La diminution de luminosité due au verre « néophane » est insignifiante, elle n'atteint pas 10 % dans la région visible du spectre et se limite au jaune et aux radiations voisines. Or, on sait que parmi toutes les couleurs du spectre, c'est au jaune et au jaune vert que la rétine est le plus sensible. L'absorption partielle de ces rayons qui, non seulement ne gêne en rien la perception des couleurs dans la nature, mais au contraire lui donne plus d'acuité (principe de Leiber) est très reposante pour les yeux délicats. Etant donné que les verres « néophane » n'ont qu'une très faible coloration gris bleuâtre, ils peuvent être portés continuellement sans aucun inconvénient et, sur le terrain, il n'est pas besoin de les ôter de dessus les yeux pour lire les graduations des instruments.

Nous avons eu l'occasion de vérifier la véracité de ces assertions sur un échantillon de verre « néophane » que nous devons à l'obligeance de M. Treuthardt, opticien diplômé, à Lausanne.

Le 25^{me} anniversaire du « Bulletin de l'Association suisse des Electriciens ».

On lit, en tête de la dernière livraison de ce périodique : « Avec ce numéro s'achève la 25^e année du Bulletin de l'Association suisse des Electriciens et de l'Union de Centrales suisses d'électricité. Il est comme tous les autres ; nous n'avons pas voulu en faire un numéro spécial. »

M. F. Largiadèr retrace l'historique — avec la compétence d'un homme qui l'a « vécu » — de cette publication, devenue une revue d'une haute tenue que, « tous les quinze jours, les lecteurs attendent avec plaisir, pour y suivre les progrès de la technique et de l'industrie dans les domaines de la production et de la distribution d'énergie électrique ».

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de l'assemblée des délégués du samedi 8 septembre 1934, à 8 h. 45, à Lucerne.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 février 1934, à Berne (« Schweiz. Bauzeitung » Bd. 103, S. 227-228, 240-242 ; « Bulletin technique », 60^e année, p. 142-143, 166-167, 176-177).
2. Election du président et des autres membres du Comité central.
3. Election de deux réviseurs des comptes et de leurs remplaçants.
4. Etat de la question des titres « ingénieur » et « architecte ».
5. Création éventuelle d'un Tribunal d'honneur.
6. Divers.

Présidence : M. P. Vischer, président.

Procès-verbal : M. P.-E. Soutter, secrétaire.

M. P. Vischer, président, ouvre la séance et salue les délégués présents.

MM. A. Brunner, ing. et Th. Nager, arch., sont désignés comme scrutateurs.

La liste de présence contient, après appel, les noms suivants :

Comité central : M. P. Vischer, président ; MM. A. Walther, P. Beuttner, M. Brémond, A. Dumas, H. Leuzinger, E. Rybi et P.-E. Soutter, secrétaire.

69 délégués, de 16 sections :

Argovie : MM. V. Flück, W. Müller. — Bâle : MM. R. Christ, F. Bräuning, A. Bringolf, W. Faucherre, B. Jobin, P. Karlen, A. Linder, E. Stambach. — Berne : MM. O. Gfeller, R. Eichenberger, F. Hiller, W. Lang, Th. Nager, H. Nydegger, W. Rieser, J. Wipf. — Fribourg : M. L. Hertling. — Genève : MM. P. Reverdin, E. Choisy, E. Fatio, E. Emmanuel, F. Gampert. — Grisons : MM. H.-L. von Gugelberg, O. Good, A. Sutter, Ing. Bener (comme invité). — Neuchâtel : M. E. Boitel. — Saint-Gall : MM. J. Tobler, A. Brunner. — Schaffhouse : MM. Dr M. Angst, P. Meyer. — Soleure : M. W. Luder. — Thurgovie : M. A. Rimli. — Tessin : M. R. Gianella. — Vaud : MM. Ch. Thévenaz, J. Bolomey, Ch. Brugger, A. Laverrière, E. Meystre, W. Ruttimann, A. Stucky, K. Virieux, R. von der Mühl. — Waldstätte : MM. A. Rolli, O. Drejer, A. Ramseyer, R. Ruckli, M. Türler. — Winterthur : MM. H. Nink, H. Wachter. — Zurich : MM. H. Naef, S. Bertschmann, M. ten Bosch, H. Chatelain, E. Diserens, R. Duby, K. Fiedler, F. Fritzsche, F. Escher, A. Gradmann, B. Graeminger, A. Hässig, C. Jegher, M. Kopp, E. Rathgeb, H. Streuli, H. Weideli, W. Ziegler.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 24 février 1934, à Berne.

Ce procès-verbal a été publié dans la *Schweiz. Bauzeitung*, tome 103, pages 227-228, 240-242 et dans le *Bulletin technique*, 60^e année, p. 142-143, 166-167, 176-177. Le secrétariat n'a reçu aucune observation et le procès-verbal est accepté tacitement.

2. Election du président et des autres membres du Comité central.

M. Vischer : Trois membres du C. C. ont décliné définitivement toute réélection. Ce sont :

M. M. Brémond, après 7 ans d'activité au C. C. (1927-1934).

M. P. Beuttner, après 6 ans d'activité au C. C. (1928-1934).

M. H. Leuzinger, après 2 ans d'activité au C. C. (1932-1934).

Il convient d'exprimer à ces collègues tous les remerciements de la S. I. A. pour leur précieuse collaboration. M. Vischer déclare qu'à la demande des autres membres du C. C. il est d'accord de conserver la présidence de la S. I. A. au moins jusqu'à ce que la question de la protection légale des titres d'ingénieur et d'architecte soit liquidée. Plusieurs autres membres du C. C. avaient également l'intention de se retirer. A la prière de leurs collègues ils sont revenus sur leur décision. Il est en effet dans l'intérêt de la continuité du travail au Comité central que les changements ne soient pas trop grands au commencement d'un nouveau mandat.

M. Jegher, ingénieur, propose de confirmer le président et les autres membres du Comité central par acclamation.

M. Vischer, président, et les membres suivants du C. C., MM. A. Dumas, ing., E. Rybi, arch. et A. Walther, ing. sont alors confirmés dans leurs fonctions par acclamation.

M. Vischer, président, propose de nommer tout d'abord le successeur de M. Beuttner, également en la personne d'un ingénieur-mécanicien. Les sections romandes présentent la candidature de M. R. Neeser, ing., administrateur délégué et directeur des Ateliers des Charmilles, à Genève.

M. R. Neeser est nommé à l'unanimité membre du C. C.

Pour la succession de M. Leuzinger, architecte, le Comité central propose un architecte établi à Zurich et susceptible de collaborer avec le secrétariat central dans ses expertises. La section de Zurich présente la candidature de M. H. Naef, arch.

M. H. Naef est nommé à l'unanimité membre du C. C.

Comme successeur de M. Brémond il est prévu d'élire un ingénieur civil de la Suisse orientale. Les candidatures suivantes ont été annoncées en temps utile.

M. le Dr M. Angst, présenté par la section de Schaffhouse.

M. W. Hugentobler, présenté par la section de Saint-Gall.

M. W. Luder, présenté par la section de Soleure.

M. A.-D. Sutter, présenté par la section des Grisons.

M. de Gugelberg recommande la candidature de M. A.-D. Sutter et rappelle qu'à plusieurs reprises lors d'élections précédentes un siège au C. C. avait été plus ou moins promis, à l'avenir, à la section des Grisons.

M. P. Meyer soutient la candidature de M. le Dr Angst et exprime le désir qu'une petite section soit aussi une fois représentée au C. C. D'autre part, il serait favorable qu'un repré-

sentant de la section de Schaffhouse siège au Comité central au moment où il est prévu de tenir la prochaine assemblée générale à Schaffhouse.

On passe alors à la votation.

Un premier scrutin qui décide à la majorité absolue donne les résultats suivants :

65 bulletins valables. M. le Dr Angst, 30 voix. M. D.-A. Sutter, 28 voix, les voix restantes étant réparties sur les autres candidats.

La majorité absolue n'étant atteinte par aucun candidat, on passe à une seconde votation à majorité relative.

Ce deuxième scrutin donne les résultats suivants :

66 bulletins valables. M. D.-A. Sutter, 34 voix. M. le Dr Angst, 31 voix.

M. D.-A. Sutter, ingénieur cantonal à Coire, est élu comme membre du C. C.

M. H. Wachter, ing., communique au nom de la section de Winterthur que cette dernière étant au centre de l'industrie suisse des machines désirerait avoir une fois une représentation au C. C., ce qui n'a jamais été le cas jusqu'aujourd'hui. L'assemblée des délégués devrait pouvoir s'engager aujourd'hui à nommer à la prochaine occasion un ingénieur-mécanicien membre de la section de Winterthur.

M. Vischer estime que M. R. Neeser, nouveau membre du C. C. représentera avec toute la compétence voulue les intérêts de l'industrie des machines, car cette dernière a à lutter avec les mêmes difficultés à Genève et à Winterthur. Il n'est pas possible de prendre un engagement comme le voudrait M. Wachter vis-à-vis de la section de Winterthur, car la question des qualités personnelles joue lors d'une élection un rôle beaucoup plus grand que la section qu'il faudrait pouvoir considérer. L'assemblée des délégués prendra par contre volontiers note de l'opinion de la section de Winterthur qu'elle estime avoir droit à une représentation au C. C. lors d'une prochaine vacance.

M. Tobler, ing., rappelle que déjà en son temps il a protesté contre l'opinion de certaines sections représentées depuis de longues années au C. C. et qui estiment avoir acquis un droit à une représentation permanente. Les élections qui viennent d'avoir lieu sont excellentes, mais il serait indiqué une prochaine fois de faire connaître les candidatures suffisamment tôt aux sections pour qu'elles puissent prendre position en temps utile.

M. Jegher est d'avis que les membres du C. C. ne sont en aucune manière représentants de leurs sections respectives mais doivent uniquement défendre les intérêts généraux de la Société suisse prise dans son ensemble.

3. Election des réviseurs des comptes et de leurs suppléants.

Les anciens réviseurs des comptes MM. de Gugelberg et Dr Brown sont réélus à l'unanimité. De même, M. Schwegler est confirmé comme suppléant. On renonce pour le moment à désigner le successeur de M. Naef, ancien suppléant et qui vient d'être nommé au Comité central. (A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Corbusier et Pierre Jeanneret : Oeuvre complète, de 1929 à 1934. — Publiée par Willy Basiger. Introduction par Le Corbusier. Un album, cartonné (23/28 cm), de 207 pages. Editions H. Girsberger, à Zurich. — Fr. 30.—

Nous reviendrons sur cette magnifique publication dont chacun conçoit le très vif intérêt.

Schweizer Börsenhandbuch 1934/35. — Ein Jahrbuch für Banken und Kapitalisten. 4. Ausgabe von « Kapitalanlagen in der Schweiz ». — 1 vol. (20/27 cm), de 712 pages. Montanaverglag A. G., à Horw (Lucerne).

Nous venons de recevoir cet important ouvrage dont les éditions antérieures ont été fort appréciées dans le monde des affaires. Cette quatrième édition ne le sera pas moins, car elle a été l'objet d'une mise au point très soignée.

Färber's Kabel Berichte.

Le dernier des « Berichte » financiers publiés par la maison *Alf. Färber et Cie* (Zurich, Bahnhofstrasse, 72) reflète, sous forme de graphiques très suggestifs, le mouvement des